



Négociations sur l'Assurance chômage : une accentuation de l'autoritarisme social

Éditorial

par Jean-Claude Mailly

Les négociations sur le renouvellement de la convention d'Assurance chômage entre les organisations syndicales et patronales vont bientôt démarrer.

Rappelons que le Code du travail stipule que la négociation en la matière est déléguée aux interlocuteurs sociaux et qu'en cas d'échec, il appartient au gouvernement de décider.

Mais le dossier est d'abord de la responsabilité des interlocuteurs sociaux et de eux seuls.

Et pourtant, jamais les pressions du gouvernement n'ont été aussi fortes.

Du président de la République lors de ses vœux aux forces vives, au Premier ministre, en passant par les ministres du Travail, de l'Économie et des Relations avec le Parlement, les pouvoirs publics ne se montrent pas avares de « conseils », conseils qui, comme par hasard, ne visent pas à consolider la situation des demandeurs d'emploi.

C'est aussi la première fois qu'avant les négociations sort un rapport* public sur les mesures susceptibles de contribuer à retrouver l'équilibre.

Pourquoi donc un tel engouement ? Pour deux raisons selon nous.

La première, ce sont les engagements pris au niveau européen (dans le cadre des textes adoptés par les gouvernements), conduisant notamment à vouloir afficher 1,6 milliard d'économies sur l'Assurance chômage.

La seconde, c'est que depuis la mise en place de Pôle emploi, l'Unédic (via les cotisations sociales) finance l'essentiel mais c'est l'État qui pilote !

À noter d'ailleurs que les frais de fonctionnement du régime d'Assurance chômage s'élevaient auparavant à 7 à 8 % des contributions perçues et que ce taux est monté aujourd'hui à 10 % pour le fonctionnement de Pôle emploi, surcoût non pris en charge, de fait, par l'État.

Il ressort de tout cela une forme de mépris du « dialogue social » et du rôle des interlocuteurs sociaux.

Comme si le gouvernement voulait d'ores et déjà décider lui-même du contenu de la convention d'Assurance chômage.

Nous ne dirons jamais assez que l'accentuation du libéralisme économique conduit à une accentuation de l'autoritarisme social.

* *Disposition nouvelle de la loi de programmation des finances publiques 2014-2019.*